

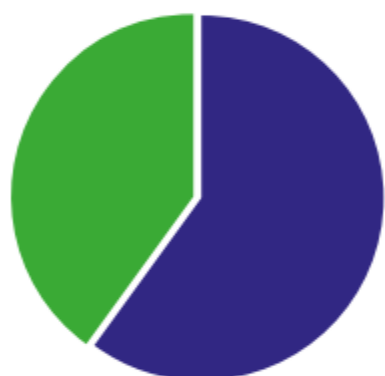
Suivi des Accords de Guyane

4 septembre 2018

Point d'étape II°

Mise en œuvre des mesures du Plan d'urgence pour la Guyane (PUG)

4 juillet 2017



Mesures réalisées 60 %
Mesures engagées 40 %

12 septembre 2017



Mesures réalisées 77 %
Mesures engagées 23 %

31 août 2018



Mesures réalisées 83 %
Mesures engagées 17 %

État d'avancement des engagements présidentiels

Décembre 2017



Mesures réalisées 11 %
Mesures engagées 49 %
Mesures à l'étude 40 %

31 août 2018



Mesures réalisées 38 %
Mesures engagées 60 %
Mesures à l'étude 2 %

Les 30 mesures du Plan d'urgence pour la Guyane (PUG)

4 mesures en faveur de la Collectivité territoriale de Guyane

- 53 millions de soutien à l'économie locale
- 150 millions en faveur du revenu de solidarité active (RSA)
- 27 millions pour l'octroi de mer
- Versement d'une avance de 4,5 millions

▶ Mesures réalisées
▶ Mesures engagées

8 mesures dans le domaine de la Sécurité

- Création d'un état-major de sécurité sous l'autorité du préfet.
- Un escadron de gendarmes mobiles sera basé à demeure en Guyane
- Renfort de 50 gendarmes et policiers dès 2017
- Saint-Laurent-du-Maroni en zone de sécurité prioritaire
- Installation d'un échographe à l'aéroport Félix Éboué afin de lutter contre le trafic de stupéfiants
- Mise en place de barrages mobiles sur les routes nationales 1 et 2
- Coopération régionale pour la sécurité
- Moyens supplémentaires contre la pêche illégale

3 mesures dans le domaine de la Justice

- Construction d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni
- Construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni
- Construction d'une cité judiciaire à Cayenne

4 mesures dans le domaine de la Santé

- Abandon du projet de cession du CMCK en faveur d'un projet s'inscrivant dans le secteur public
- Délégation en urgence de 20 millions d'euros au CHAR pour paiement de ses fournisseurs et 40 millions d'euros supplémentaire pour moderniser l'hôpital
- Attribution de 25 millions d'euros au CHOG pour renforcer son budget d'investissement
- Mise en place d'un plan exceptionnel de 5 millions d'euros pour les politiques du handicap

3 mesures en faveur de l'Éducation

- Accompagnement de la Collectivité territoriale de Guyane dans la construction de collèges et lycées à raison de 50 millions euros par an sur 5 ans
- Augmentation de 10 à 15 millions d'euros par an de la dotation de l'État aux communes pour construire des écoles sur 10 ans, soit 150 millions d'euros
- Doublement du nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles dès la rentrée

3 mesures dans le champ des Infrastructures de transport

- Engagement par l'État, dès 2017, des études du doublement du pont du Larivot
- Engagement par l'État d'une première tranche du doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria et de la RN2 entre Cayenne et Matoury
- Lancement des études d'une deuxième tranche du doublement de la RN1

2 mesures dans le Domaine foncier

- Cession gratuite à la Collectivité territoriale de Guyane et aux communes de 250 000 hectares
- Attribution de 400 000 hectares aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengués

3 mesures en faveur du Développement économique du territoire

- Pour les pêcheurs et agriculteurs, paiement des aides gérées par l'Agence de Services et de Paiement, à hauteur de 3,5 millions d'euros pour les pêcheurs et 5,5 millions d'euros pour les agriculteurs et envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la CTG
- L'État saisit immédiatement la Commission européenne pour la mise sous le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois
- Engagement de l'État à lancer, dès 2017, les travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie

L'éducation, un axe prioritaire des Accords de Guyane

En Guyane, l'État accompagne la collectivité territoriale de Guyane (CTG) et les communes guyanaises dans la construction de nouveaux établissements pour un montant de 400 millions d'euros :



- 50 millions d'euros par an pendant 5 ans pour la construction des collèges et des lycées versés à la CTG. 13,6 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés pour le collège VI de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- 10 à 15 millions d'euros par an pendant 10 ans pour la construction d'écoles versés aux communes.

Trois nouvelles écoles ont été construites, soit 51 nouvelles classes :

- Deux écoles à Saint-Laurent-du-Maroni dans Les Hauts de Balaté et la zone d'aménagement concerté de Saint-Maurice ;
- Une école à Remire-Montjoly dans l'écoquartier Vidal.

En 2018, quatre écoles primaires ont été construites en Guyane, pour un financement par l'État de 15 millions d'euros. Pour le secondaire, deux collèges et un lycée ont été construits pour un financement par l'État de 70 millions d'euros.

Deux écoles ont été agrandies ou reconstruites, soit 13 classes nouvelles.

Pour la rentrée 2018, 251 postes d'enseignants ont été créés, dont 189 dans le second degré et 69 dans le primaire. De plus, les postes d'intervenants en langue maternelle (ILM) ont doublé entre 2016 et 2018, passant de 40 à 80.

Désormais inscrite parmi les REP+ (Réseaux prioritaires renforcés), l'académie de Guyane bénéficie d'un dédoublement des classes de CP : 381 classes de CP à 12 élèves sont ouvertes pour la rentrée 2018.

Dès 2020, les projets de construction du lycée IV de Saint-Laurent-du-Maroni et du collège de Montsinéry-Tonnégrande seront mis en œuvre.

La poursuite des échanges en matière de coopération internationale

Mobilisation du réseau diplomatique pour une coopération régionale renforcée :

- Signature en 2017 d'un traité de délimitation des frontières avec le Suriname ;
- Signature le 3 septembre 2018 d'un accord cadre de coopération avec le Suriname ;
- Lancement d'un groupe de travail conjoint avec le Suriname dans le domaine de la santé pour lutter contre l'immigration irrégulière qui affecte les services publics de santé ;
- Arrivée en septembre 2018 d'une conseillère diplomatique auprès du préfet de Guyane.

Une coopération régionale avec les États voisins de la Guyane est une condition indispensable à la sécurité et au développement du territoire. Conformément aux engagements pris, le gouvernement se mobilise depuis 2017 pour renforcer cette coopération dans tous les domaines : santé, sécurité, justice, développement économique, etc.



Des mesures concrètes pour lutter contre la pêche illégale

L'État fait preuve d'un engagement total en matière de lutte contre les filières illégales présentes en Guyane :

- Création d'une unité littorale des affaires maritimes (ULAM) entièrement dédiée au contrôle des pêches ;
- Livraison des deux patrouilleurs légers de la Marine nationale ;
- Mise en service d'un navire remonte-filets ;
- Renouvellement de la vedette des douanes ;
- Expérimentation d'un drone de surveillance.

En parallèle, la coopération interministérielle est renforcée pour agir sur la commercialisation des produits illicites. Plus de 260 km de filets non autorisés ont été relevés et les saisies de vessies natatoires, désormais vendues au profit de l'État, ont été multipliées par deux.



Une approche globale de la sécurité grâce au plan Harpie 2

Le plan « Harpie 2 », annoncé par le Président de la République lors de sa visite en octobre 2017, est désormais opérationnel :



- 100 % de l'or saisi dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal restitué à la Guyane ;
- Déploiement d'une compagnie d'infanterie supplémentaire (140 militaires environ) ;
- Création d'un état-major dédié auprès du préfet pour le suivi des actions de lutte contre l'orpaillage et création d'un poste de conseiller diplomatique ;
- Renforcement des patrouilles des forces armées de Guyane (FAG) par des « agents destructeurs » OPJ/APJ de la gendarmerie, du Parc amazonien de Guyane (PAG), ONF, DEAL, douanes ;
- Renforts des points de contrôle PAF/Douanes sur les postes de gendarmerie actuels pour lutter contre les échanges illicites entre villes frontalières ;
- Renforcement de la brigade nautique de la gendarmerie et des moyens nautiques PAF / douanes ;
- Expérimentation de tablettes électroniques « tout-terrain » au profit des forces sur le terrain.

www.transparenceoutremer-guyane.gouv.fr

